

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 44 (1936)
Heft: 6

Artikel: Des faux-monnayeurs à Rovray au XIVme siècle
Autor: Hahn, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-34318>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des faux-monnayeurs à Rovray au XIV^{me} siècle.

Il y a quelques années, en 1933, des garçons du village de Rovray près d'Yvonand avaient trouvé par hasard des piécettes de cuivre au pied d'une paroi de molasse, appelée « roches de la Baume » qui dominent la rive du lac au nord de Rovray. Ils les apportèrent à un ancien du village, M. Octave Chambaz. Quelle curieuse figure que celle de ce cultivateur-propriétaire, passionné du patois et du folklore et intéressé par tout ce qui a trait au passé! C'est sous sa direction que des villageois entreprirent des recherches. Il s'agissait de déterminer l'endroit d'où pouvaient provenir ces piécettes. Munis de cordes et d'échelles, les chercheurs finirent par découvrir pris dans les racines d'un arbre en surplomb sur la falaise ce qu'on croyait être une « cassette » remplie de piécettes de cuivre, oxydées et non frappées pour la plupart (des flans). Il y en avait bien mille, des grandes pour la frappe des deniers et des petites pour les oboles, plus ou moins bien découpées, d'aucunes même pas rondes. M. Chambaz fit parvenir quelques monnaies frappées (rares d'ailleurs) ainsi que quelques flans au Musée de Lausanne, tandis que la « cassette » et les nombreux flans prirent le chemin du Musée d'Yverdon.

Quand on y examina de plus près la soi-disante « cassette » on constata que ce n'en était pas une, les trois trous

percés dans les bords à distance régulière montraient à l'évidence qu'il s'agissait des deux plateaux d'une balance. Ce fait fut confirmé en outre par la trouvaille postérieure de la « fourche » de la balance, fourche dans laquelle oscille l'aiguille.

Nous en étions à supposer qu'il s'agissait d'une « cachette » de faux-monnayeurs.

Or voici que dans le courant de l'été 1935, le jeune Fivat, fils de l'instituteur de Rovray, continuant des recherches à l'endroit des trouvailles antérieures eut la bonne fortune de trouver, enfouie dans le sable, une pièce de fer qu'il examina avec intérêt. A son grand étonnement il constata qu'une des extrémités portait des traces de lettres gravées. Il porta cet objet à M. Chambaz et celui-ci à son tour nous le fit parvenir pour notre Musée. Cette pièce était de tout intérêt ; d'emblée nous nous rendîmes compte qu'il s'agissait là d'un « coin ». Une fois débarrassée de sa gangue, cette pièce de fer révéla très nettement l'inscription : « LVDOVICVS » gravée autour d'une croix. C'était, à n'en pas douter, un coin ayant servi à frapper des monnaies. Jusqu'ici les « flans » (piécettes en cuivre, oxydées et non frappées), ainsi que les quelques piécettes frappées toutes trouvées à cet endroit mais que l'analyse avait révélées fausses, nous avaient fait supposer que nous nous trouvions en face d'un dépôt de fausses monnaies, ou cachées ou abandonnées. La découverte de ce coin confirmerait-elle cette hypothèse ? C'est ce qu'allait nous dire M. J. Jeanprêtre, savant numismate neuchâtelois, auquel nous nous adressâmes. Comme à plus d'une reprise il avait marqué de l'intérêt pour les flans et piécettes de Rovray, nous lui avons confié et les monnaies frappées et le coin pour un examen plus approfondi.

Ses recherches aboutirent à des conclusions des plus

intéressantes qu'il communiqua dans une séance publique lors de la réunion annuelle des numismates suisses à Soleure, en novembre dernier. Le titre de cette communication savante annonçait : « Faux-monnayeurs dans le pays de Vaud au XIV^{me} siècle ». M. Jeanprêtre veut bien nous autoriser à en donner un résumé.

Parmi les flans du Musée d'Yverdon (1000 environ) se trouvent quelques piécettes frappées. Les unes sont des deniers de Nyon, les autres des deniers de Lausanne, une pièce enfin est de Philippe IV de France. Presque toutes révèlent une frappe défectueuse, ce sont des malfaçons jetées probablement au rebut. De plus, parmi les deniers de Nyon on constate cinq ou six frappes différentes. Alors que les deniers authentiques avaient une assez haute teneur en argent, ceux-ci sont de cuivre pur ou très faiblement argentés. Cependant l'imitation est si bonne que leur frappe a dû être faite avec des coins très sensiblement pareils aux coins officiels. Voilà ce que le seul examen des monnaies permet de conclure. Or voici que le coin trouvé « est d'une netteté telle qu'il n'a rien à envier aux coins réels ». Il est même probable que ce coin est un coin officiel. Comment se trouve-t-il à Rovray alors que la frappe se faisait à la monnaie de Nyon ? M. Jeanprêtre pense qu'il a été volé et c'est sa présence à côté de fausses monnaies qui permet d'assurer qu'il s'agit d'un attirail de faux-monnayeur. Le dessin du coin correspond très exactement à celui des deniers de Nyon frappés au nom de « Ludovicus » (Louis I), baron de Vaud, qui dès 1284, avait obtenu de l'empereur Rodolphe de Habsbourg le droit de battre monnaie à son nom, ce qui lui attira d'ailleurs des difficultés avec son voisin, l'évêque de Genève. L'inscription « Ludovicus » correspond à la face ou «trousseau», tandis que la pile ou revers portait l'inscrip-

tion de « Sapaudia » (de Savoie) et encadrait un petit temple. Ces deniers de Nyon ont été trouvés en grand nombre dans notre canton. Si notre Musée ne possède qu'un ou deux exemplaires authentiques, il a par contre la chance de posséder des contre-façons évidemment beaucoup plus rares. Nos fausses pièces ont plusieurs variantes, visibles d'ailleurs seulement à la loupe, ce qui prouve que nos faux-monnayeurs disposaient de plus d'un coin et devaient être bien outillés. (Du reste, il y a quelques années un ouvrier italien a trouvé au même endroit un morceau de fer semblable à notre coin, malheureusement il le jeta). Ce où ces messieurs travaillaient avec plus d'exactitude qu'on ne s'imagine, preuve en sont quelques fausses monnaies qui, frappées deux fois du même côté, furent probablement des pièces d'essai. Ils se faisaient donc la main avant de sortir de leur atelier une monnaie parfaitement imitée.

Il va sans dire qu'ils ne se contentèrent pas d'imiter les deniers de Nyon, ils imitèrent aussi ceux de Lausanne du type des deniers frappés par l'évêque Pierre d'Oron, au début du XIV^{me} siècle et même des Doubles tournois de Philippe IV de France.

M. Jeanprêtre arrive à la conclusion qu'au début du XIV^{me} siècle, probablement vers 1330, des faux-monnayeurs devaient travailler dans la région de Rovray. Ils ne furent pas seuls à faire ce métier-là. Les chroniques du temps parlent de faux-monnayeurs arrêtés à Chillon et à Yverdon et qui furent « bolis » (ébouillantés).

Mais le fait le plus surprenant de cette trouvaille le voici : Le coin donné à notre Musée est le *seul coin* du moyen-âge existant dans un musée suisse, on n'en connaît pas d'autre chez nous. Nos lecteurs mesurent toute l'importance de cette découverte. De par le hasard

et grâce à la clairvoyance de quelques personnes averties, nous possédons donc un document *unique* de l'époque médiévale. N'est-il pas curieux que jamais on n'ait trouvé de coin authentique de cette époque et que le seul trouvé l'ait été — ô ironie — dans une cachette de faux-monnayeurs ?

N'oubliez donc pas, vous qui découvrez parfois d'anciens objets qui vous paraissent sans valeur, qu'ils peuvent avoir aux yeux des connaisseurs un vif intérêt et contribueraient à enrichir le trésor de notre passé. Réunis dans nos musées, ils y seront entretenus, appréciés et étudiés, et seront mieux à leur place qu'au fond d'un tiroir poussiéreux.

Depuis cette trouvaille je viens d'avoir la bonne fortune de découvrir, lors de mes recherches, un objet en fer qui a été identifié comme étant l'enclume sur laquelle le faux-monnayeur aplatisait les flans avant de les soumettre à la frappe. Sur des miniatures du XIV^{me} siècle on voit assis, à cheval sur une longue pierre ou sur une large poutre se faisant front, deux ouvriers dont l'un est occupé à aplatisir les flans tandis que l'autre frappe la monnaie entre la pile et le trousseau. Pour que l'attirail de notre faux-monnayeur soit complet il reste à trouver la pile ou le revers. Aurons-nous cette chance ?

* * *

Ce que fut le sort des faux-monnayeurs, un curieux document trouvé dans les archives du canton de Neuchâtel nous le révèle dans toute sa naïveté. Nous devons à l'obligeance de M. Montandon, archiviste-adjoint de Neuchâtel, de pouvoir le mettre sous les yeux de nos lecteurs. Le document ne porte pas de date, toutefois il parle de « la Dame de Neuchâtel » qui était la comtesse

Isabelle et qui régna de 1373-1395. M. Montandon fixe ce document à l'an 1388 environ. En voici le texte :

« Item demande le dît Sire de Granson à la dicte dame de Nuefchastel qu'il y a environ X ans qu'il passa par Granson un fault moneur qui venait de Nuefchastel portait faulx frans, faulx florins, fauces parpallioles et faulx blans et plusieurs matières pour fere fauces monayes. Et quand le dit Sire de Gr. sceut qu'il portait fauce monaye il envoya ses gens après lui et leurs comanda de le prendre sur sa terre. Ses dictes gens ne sceurent pas bien tenir les limites de la terre Mgr. de Savoye et du dit seigneur de Gr., mais le prirent sur la terre de mon dit seigneur de Sav. en la chastellenie d'Iverdon, il le amenarent a Gr. ver le dit Seigneur de Gr. Et le dit Sire de Gr. li feist question, ainsi comme raison le veut et recongeut le dit fault moneur qu'il avait fait la fauce monoie, que il portait à Nuefchastel par la volonté et sehue de la Dame de Nuefch. et que il avait quatre des borgeis de la ville de Nuefch. qui estayent ses compagnons. — Et quand le dit Sire de Grans. le volait fere bolir, le chastellein d'Iverdon en demanda la recreance pour ce qu'il estait pris sur sa chastellenie et se entenerent plusieurs journees et fut cogneu par costume que le dit Sire de Gr. en devait faire recreance au dit chastelein d'Iv. pour ce que la fauce monoie qu'il portait devait estre la moytié à Mgr. de Savoye et l'autre moytié au dit Seigneur de Gr. Et quant le dit chastelein d'Iv. l'eut never luy, il le fist bolir ainsi comme raison et costume de pais le voloit, devant tout le peuple ; et à sa dernière volenté il ne descusa pas la dite dame de Nuefch. ne le quatre borgeis, mais en son martire et aprest de la mort il cria a aute voix X ou XII fois devant tout le peuple : « Dame de Nuefch., ja Dieu ne le

te pardon le martire que je souffre cy pour toy. » Or est v(oooo)? que environ la myey careime novelement passee que [Nicolet] Florete, borgeis de Nuefch. y un des quatre borgeis compaignons du fault monayeur avait acorpé... »

Ici le document cesse. Il se trouve à la suite d'une série de griefs formulés par le Sire de Grandson contre la Comtesse Isabelle.

Ce faux-monnayeur était-il un de ceux dont nous avons trouvé l'attirail à Rovray ? Les dates ne concordent pas. Les fausses monnaies trouvées à Rovray sont de 1330 environ, alors que ce document serait de 1388 approximativement.

Quoiqu'il en soit, tous ces faits prouvent que dans notre région on fabriquait de la fausse monnaie et qu'on en faisait le trafic.

(Une partie de ce texte avait été publiée dans le *Journal d'Yverdon*. Nous l'avons complétée pour les lecteurs de la *R.H.V.*)

Philippe HAHN,
Conservateur du Musée.

Une alarme au Pays de Vaud en 1534.

Entrés à Genève en libérateurs le 10 octobre 1530, les Suisses avaient imposé au duc Charles III de Savoie la paix de St-Julien. Personne n'ignore que l'hypothèque si menaçante, constituée alors sur le Pays de Vaud au profit de Berne et de Fribourg, amena l'intervention bernnoise de janvier-février 1536, qui fut le salut de Genève,